

## PRESENTATION DU SERVICE

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale répond aux souhaits et aux besoins de travailleurs handicapés déficients intellectuels, travaillant en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), en milieu ordinaire ou en recherche d'emploi.

Ces personnes formulent un projet de vie, transmettent leur demande à la MDPH qui leur notifie un accompagnement pour une durée variable en fonction de leur projet et de l'évaluation de leurs besoins. Cette demande d'accompagnement est majoritairement motivée par un projet d'indépendance, notamment pour acquérir un logement et une meilleure autonomie.

## MISSION DU SERVICE

**L'objectif** de l'accompagnement à la vie sociale vise à promouvoir les capacités des bénéficiaires et à mobiliser toutes leurs ressources en vue de leur insertion sociale.

**L'action est d'une part un travail de médiation** entre différents services externes et les personnes accompagnées.

D'autre part, **cette action se traduit par un soutien basé sur les apprentissages** visant des savoir-faire et des savoir-être dans des situations de vie quotidienne.

Par ailleurs, **l'action consiste en un soutien psychoaffectif**, condition fondamentale de toutes possibilités de progression. L'aide, l'accompagnement, le soutien constituent les cheminements de cette mission.

## ROLE DU SERVICE

**L'accompagnement est basé sur un projet discuté avec l'intéressé, permettant ainsi, avec lui, de savoir quels sont ses souhaits et ses besoins.**

**La mise en œuvre de ce projet personnalisé se concrétise en collaboration avec la famille et/ou le tuteur.**

Le projet s'articule sur deux axes :

- ☞ l'accompagnement à l'habitat

- ☞ l'accompagnement éducatif et psychoaffectif.

### **1) L'accompagnement à l'habitat**

Lorsqu'une personne formule le souhait de s'installer de manière indépendante dans un logement, le service apporte :

- ☞ une aide, en engageant des recherches pour trouver le logement
- ☞ une garantie de procurer un appartement adapté,

En tenant compte des points suivants :

- ☞ le choix de la personne
- ☞ ses ressources
- ☞ la réalité du marché du logement
- ☞ l'intimité physique, psychologique et affective
- ☞ une vie familiale et sociale

### **Il favorisera :**

La qualité de la vie, liée à la localisation, l'environnement nécessitant d'être à proximité de la cité pour éviter tout isolement ou difficultés inhérentes aux transports.

### **2) L'accompagnement éducatif et psychoaffectif**

Il porte sur les points suivants :

- ☞ vie pratique quotidienne
- ☞ hygiène et accompagnement chez un médecin
- ☞ gestion du budget personnel
- ☞ démarches administratives
- ☞ déplacements, utilisation des transports
- ☞ loisirs, vacances
- ☞ soutien psychoaffectif et relationnel
- ☞ relation avec les familles et/ou tuteurs
- ☞ lien avec les services médico-psychologiques et sociaux

## DEVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

### I. DESCRIPTION GENERALE DU FONCTIONNEMENT

**Des interventions quotidiennes** se déroulent au domicile des personnes concernées. Elles permettent d'assurer leur soutien en situation ordinaire de vie quotidienne, ainsi que d'évaluer avec elles leurs difficultés et leurs compétences.

Ces interventions ont lieu au domicile :

- **du lundi au jeudi : de 14h15 à 18h15**
- **le vendredi : de 14h00 à 18h15**
- **le samedi : de 9h30 à 11h30**

Cet accompagnement personnalisé est suivi de **permanences assurées au service** :

- **lundi et mercredi : de 16h15 à 18h15**
- **mercredi : de 9h00 à 12h (la secrétaire)**
- **jeudi : 14h à 17h**

Les permanences permettent :

- ☞ d'établir des entretiens téléphoniques avec les bénéficiaires
- ☞ de les rencontrer suivant les rendez-vous fixés
- ☞ de les réunir en petits groupes pour informer et développer des activités de socialisation (savoir-faire, savoir-être)
- ☞ de travailler en partenariat avec d'autres professionnels et services concernés
- ☞ de rédiger des rapports d'évolution.

**Une réunion d'équipe tous les 15 jours a pour objet** : la transmission des informations, l'analyse des situations et des pratiques.

**Une réunion mensuelle avec le Directeur a pour objet** : l'organisation du service, les formations, les projets, les situations particulières, les synthèses.

Suite à auto-évaluation en mars 2008, accompagné par le cabinet AFORA l'équipe a mis en place des réunions de synthèses en présence des bénéficiaires.

## PRESENTATION DES USAGERS

### MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DES PERSONNES SUIVIES

**Tableau 1**

Personnes suivies au 1 <sup>er</sup> janvier 09	Admissions	Sortie	Personnes suivies au 31 décembre 09	Total (pers. Suivies sur l'année)
21	5	1	25	26

## **Présentation des bénéficiaires admis :**

**Tableau 1**

- Une femme de 39 ans, vivant seule ou en couple selon les périodes, mais qui rencontre des difficultés dans l'organisation matérielle de son quotidien et dans les démarches à effectuer.
- Un homme de 35 ans, célibataire, vivant en logement autonome. Il s'agit d'une personne repliée sur elle-même, vulnérable, qui ne sait pas mobiliser des personnes ressources en cas de problèmes.
- Un homme de 45 ans, déjà suivi par le SAVS dans le passé. Il souffre de solitude, affiche des symptômes dépressifs et un comportement addictif de plus en plus marqué.
- Un homme de 47 ans, hébergé dans sa famille et qui souhaiterait prendre son indépendance.
- Une femme de 40 ans, vivant dans sa famille et qui souhaite réaliser certains apprentissages menant à une vie autonome.

## **Présentation du bénéficiaire sorti**

- Un jeune homme de 27 ans qui s'est installé avec son amie. Cette nouvelle vie de couple s'est organisée autour de l'entraide ; l'accompagnement ne se justifiait plus.

En 2009, nous avons réalisé 5 admissions soit le double par rapport à 2008

Le service n'a pas honoré toutes les demandes puisque, fin 2009 la liste d'attente est encore composée de neuf personnes.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PERSONNES SUIVIES AU 31/12/09 (Concerne 26 personnes suivies en 2009)

**Tableau 2**

Autres *	Domicile familial sans travail	Domicile personnel sans travail	Domicile familial avec travail	Domicile personnel avec travail
0	1	4	3	18

\* Autres : foyers ou famille d'accueil

### 1) Durée de la prise en charge (concerne 26 personnes suivies en 2009)

Tableau 3

Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	Plus de 3 ans
7	1	3	15

### 2) Situation d'hébergement (concerne 26 personnes suivies en 2009)

Tableau 4

Vit en logement autonome	Vit en logement autonome avec une ou plusieurs personnes handicapées	Vit en logement autonome avec une ou plusieurs personnes non handicapées	Vit en famille (parents)	Autres* Foyers
12	5	3	4	2

\* Autres : foyers ou famille d'accueil

### 3) Situation professionnelle (concerne 26 personnes suivies en 2009)

Tableau 5

Travail en milieu protégé	Travail en milieu ordinaire CDI	Travail en milieu ordinaire sur emploi précaire CDD, CES, etc	Recherche un emploi	Ne travaille pas et ne recherche pas un emploi
18	1	2*	3	2
Dont temps partiels				
2	0	2		

\* Jean-Michel F. en CDD à temps partiel et en recherche d'emploi en parallèle.

### 4) Protection juridique (concerne 26 personnes suivies en 2009)

Tableau 6

Tutelle	Curatelle	Gestion familiale	Gestion personnelle
5	9	3	9

### 5) Situation familiale (concerne 26 personnes suivies en 2009)

Tableau 7

Célibataire, veuf, divorcé, sans enfant	Célibataire, veuf, divorcé avec enfant(s)	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)
15	4	5	2

### 6) Age (concerne 26 personnes suivies en 2009)

Moins de 24 ans	De 25 à 39 ans	De 39 à 50 ans	De 50 à 59 ans
1	6	15	4

### COMMENTAIRES / ANALYSE DES DONNEES

- **Le tableau 2 relatif à la situation des personnes suivies** fait apparaître que les personnes qui travaillent, habitent majoritairement de manière autonome à leur domicile.
- **Durée de la prise en charge : Tableau 3.** Il permet d'observer que le SAVS constitue bien **pour un nombre important de bénéficiaires**, une alternative au placement en foyer, puisque 57% des personnes concernées sont prises en charge depuis plus de 3 ans. Ce pourcentage montre que les projets sont conduits sur des périodes relativement importantes, pour des personnes dont les besoins sont conséquents. Ce pourcentage est en net recul du fait des admissions récentes. 42% des personnes sont suivies depuis moins de trois ans.
- **La situation professionnelle : Le tableau 5,** fait apparaître que **69 % des personnes accompagnées travaillent « en milieu protégé », soit une augmentation par rapport à 2008.** Il indique néanmoins que la proximité de l'ESAT de la Ganzau, ainsi que le travail en partenariat ESAT-SAVS favorise l'accompagnement de nombreux travailleurs du « milieu protégé ». La part des travailleurs en milieu ordinaire et bénéficiant d'un CDI (8 %) est en baisse par rapport à 2008. La situation en 2009 concernant le travail des personnes en pourcentage n'a que sensiblement évolué. Il apparaît toutefois au fil des années une élévation de la moyenne d'âge de ces personnes.
- **Le tableau 6,** fait observer que **53 % des personnes suivies bénéficient d'une protection juridique : 33% en 2008).** Malgré un accompagnement SAVS, plus de la moitié des personnes ont besoin d'une protection juridique. En fait, dans ces situations, se sont les services de tutelles qui sont à l'origine d'une proposition d'accompagnement d'un SAVS. Ces deux mesures sont complémentaires.

Les personnes vivant seules et n'ayant pas d'enfants représentent près de 58 % de l'effectif.

Le nombre de personnes avec enfant ou en couple représente 23%.

## LE PERSONNEL

- Pas de mouvement en 2009, Mme Pauline BLANCHI remplace Mme BALEKI en congé de maladie depuis décembre.

## ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

- ☞ Sortie réalisée au mois de Juillet à Ecluses de Artzwiller
- ☞ Sortie au mois d'Août au Parc de L'Orangerie
- ☞ Fête de Noël au mois de Décembre ayant réuni une majorité des bénéficiaires pour un repas au restaurant.

Ces rencontres ayant comme objectifs de développer les relations dans des moments de convivialité et de favoriser une meilleure connaissance de l'ensemble du service.

## PERSPECTIVES A COURT TERME

- Poursuivre l'action en vue du développement des compétences des bénéficiaires en situations réelles (exemples : recherche d'un logement, conseils pour les courses, se déplacer chez le médecin, chez le pédiatre pour les personnes ayant un enfant, soutien pour se positionner comme parents, comme clients ...).
- Poursuivre dans le développement des projets individuels autour de l'idée de « l'après accompagnement », phase d'émancipation.
- Se positionner encore davantage dans le travail en partenariat avec les autres services intervenant auprès des mêmes personnes (insertion professionnelle, PMI, foyer de l'Enfance, centres d'action sociale, services d'aide à domicile, services de tutelles, association MAIS...).
- Améliorer les compétences des professionnels (formation à l'utilisation de l'outil informatique, rencontres et échanges autour des pratiques avec les collègues des autres SAVS de la région, formation sur les nouveaux textes de loi ex : protection des majeurs protégés)
- Au budget 2009, dépôt d'un dossier au Conseil Général pour une demande d'extension de 25% pour répondre à la demande croissante de l'année 2008 et 2009 à savoir 9 personnes en liste d'attente au 31/12/09.
- Le SAVS est également concerné par le dépôt du projet du SAMSAH, ces deux services seront amenés à avoir une collaboration étroite.
- **Finalisation du projet de service.**

